

**Comité national de la biodiversité du 18 octobre 2022**

**Séance d’installation**

**Procès-verbal**

La réunion plénière d’installation de la seconde mandature du Comité national de la biodiversité (CNB) s’est tenue le 18 octobre 2022, sous la présidence de Mme Bérangère COUILLARD, secrétaire d’État chargée de l’écologie et la vice-présidence de M. Bertrand GALTIER. Elle a réuni plus de 90 membres de l’instance.

1. **Introduction par M. Bertrand GALTIER, vice-président du CNB**

Introduction par Monsieur Bertrand GALTIER, vice-président du Comité national de la biodiversité

Bertrand GALTIER salue les membres présents à cette première réunion plénière du CNB, dont la composition a récemment été renouvelée. Il remercie la ministre Bérangère COUILLARD pour son accueil.

1. **Intervention de Mme Bérangère COUILLARD, secrétaire d’État chargée de l’Écologie**

Bérangère COUILLARD souhaite la bienvenue aux membres du CNB et insiste sur l’importance qu’elle accorde aux missions inhérentes à ce comité, dont les réflexions stratégiques éclairent le Gouvernement dans ses choix. Elle souligne sa volonté de travailler en étroite concertation avec le CNB.

En outre, la loi sur l’accélération des énergies renouvelables sera prochainement examinée par le Parlement. Une réflexion commune sur sa mise en œuvre sera ainsi requise. Par ailleurs, le projet de règlement sur la restauration des écosystèmes est examiné au niveau européen et il est important que le CNB y soit associé. Enfin, le second plan national d’adaptation aux changements climatiques, le plan de réduction des produits phytosanitaires et la stratégie nationale pour la biodiversité restent des sujets essentiels.

De plus, dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de la Biodiversité (SNB), divers travaux sont encore à mener. À ce titre, il est souhaité que le CNB devienne l’instance consultative dans le suivi de la mise en œuvre de cette stratégie, dès l’adoption de son deuxième volet envisagée au mois de mars 2023. Un fonds d’accélération à la transition écologique dans les territoires, de l’ordre de deux milliards d’euros, est également prévu. La somme de 150 millions d’euros sera en outre spécifiquement dédiée à l’accompagnement de la SNB.

Enfin, les membres du Conseil national de la refondation (CNR) travailleront notamment sur un volet « Transition écologique ».

1. **Stratégie nationale pour la biodiversité 2030 par M. Olivier THIBAULT, Directeur de l’eau et de la biodiversité**

Olivier THIBAULT rappelle qu’il a été décidé au mois de mars 2022 que cette stratégie se déclinerait en 5 axes principaux, eux-mêmes divisés en 15 objectifs et en 71 mesures. 6 d’entre elles ont d’ailleurs été immédiatement mises en œuvre. En outre, une mission IGF-IGEDD est actuellement menée en soutien des travaux relatifs à la mise en œuvre de la SNB ; le rapport final de cette mission est attendu pour la fin du mois d’octobre.

La finalisation de la SNB est prévue pour le 31 mars 2023. En amont, diverses tâches devront être réalisées, telles que :

• L’attribution du pilotage des 71 mesures et leur finalisation ;

• La définition des cibles et des indicateurs ;

• La consultation des instances dès le mois de février.

Les indicateurs demeurent le cœur de cette stratégie et se déclinent sur trois niveaux bien distincts : d’état, de pression et de suivi d’actions des politiques publiques. L’ensemble des membres du CNB est ainsi mobilisé à travers un appel à candidatures pour intégrer le groupe de travail « Indicateurs ». L’OFB est également sollicité dans le cadre de cette réflexion.

Jean-David ABEL, représentant de Mountain Wilderness France, s’enquiert d’un possible changement dans la manière de travailler entre le CNB et les cabinets ministériels et rappelle les contraintes avec lesquelles les travaux étaient menés lors du précédent mandat. Par ailleurs, il regrette le manque de précisions quant aux objectifs à fixer dans le cadre de la SNB.

Bertrand GALTIER explique qu’il a été décidé d’établir un programme de travail autour de divers thèmes encore à définir afin d’anticiper les travaux menés par le CNB. En revanche, il n’est pas possible de maîtriser l’agenda gouvernemental.

Olivier THIBAULT souligne la nécessité d’une réactivité des membres du CNB dans le cadre des travaux portant sur l’actualité. Malgré tout, il est essentiel de travailler de manière sereine et sans précipitation sur des dossiers de fond. S’agissant des indicateurs dans le cadre de la réflexion sur la SNB, ils sont évidemment accompagnés de cibles.

Bertrand GALTIER rappelle que le CNB est une instance de suivi consultative, incluant des parties prenantes parfois non spécialistes. La démarche d’amélioration continue des méthodes de travail de ce comité est essentielle.

Didier BABIN, représentant de Man and Biosphere, s’enquiert des moyens financiers mis à disposition dans le cadre de la concrétisation de certains enjeux de la SNB, tels que la modification des modèles de développement socio-économiques et socio-écologiques du pays. Il craint que les fonds alloués ne soient largement insuffisants. Il conviendrait de calculer l’investissement de la France dans son capital naturel.

Olivier THIBAULT appelle à la vigilance quant à la lecture des différents fonds alloués. Il convient de raisonner de manière globale, de nombreuses actions impactant indirectement la biodiversité de manière positive ou négative. Il s’agit de mettre en place une démarche progressive, en identifiant des financements précis et sectoriels sur les besoins actuels de protection et de restauration.

Hervé LAPIE, représentant de la FNSEA, souligne l’importance de l’attention portée aux enjeux économiques dans le cadre de la définition des indicateurs. Il convient de trouver un équilibre entre socio-économie et environnement. Les agriculteurs pourront s’engager et contribuer au développement de la biodiversité.

Maud LELIÈVRE, représentante de l’association des Eco Maires, rappelle les demandes croissantes de clarification de la cohérence entre les différentes politiques de l’État de la part des collectivités locales. Elle souligne l’urgence à veiller à l’absence de politiques d’État, menées au sein d’autres instances, qui sont néfastes à la biodiversité.

Bernard CHEVASSUS-AU-LOUIS, représentant d’Humanité et Biodiversité, souhaiterait rapidement savoir si le CNB sera sollicité dans le cadre du débat national sur la transition énergétique qui se tiendra en 2023. Il s’interroge également sur le soutien que représente le CNPN pour les membres du CNB. Enfin, il convient d’opérer une réelle distinction entre les cibles et les indicateurs dans la réflexion à mener sur la SNB.

Bertrand GALTIER explique qu’un document en partie arbitré et relatif aux cibles déterminées sera communiqué aux membres du CNB. S’agissant du débat sur la transition énergétique, il suggère de travailler sur une feuille de route en collaboration avec le ministère concerné.

Olivier THIBAULT précise que les documents évoqués ont vocation à évoluer. S’agissant du rôle des agriculteurs, leur soutien est le bienvenu. Il convient de prendre suffisamment de recul sur les situations pour bénéficier d’une vision globale de l’ensemble des écosystèmes.

Sylvie GILLET, représentante de l’association Orée, souligne les caractéristiques essentielles d’un bon indicateur et s’enquiert de l’organisation de leur suivi. Elle craint que l’indicateur grand public ne soit pas suffisamment réaliste.

Christel PEROT-CAMUS, représentante du comité national de la conchyliculture, appelle à ne pas oublier d’aborder le sujet de traitement des eaux avant leur retour dans l’océan.

Maria PELLETIER, représentante de l’association Générations Futures, insiste sur l’importance du travail collectif, s’agissant notamment de la biodiversité agricole.

Loïc MARION, représentant du CNPN, déclare que le CNPN accompagnera le CNB dans la réflexion sur la SNB. Il propose d’ajouter comme indicateur le nombre d’agents chargés de la biodiversité dans les services nationaux du Ministère.

Michaël WEBER, représentant de la Fédération des parcs naturels régionaux de France, explique que la Fédération partagera avec plaisir son expérience dans la définition d’indicateurs efficaces et veillera à ce que les fonds alloués dans le cadre de la SNB soient dédiés aux changements de pratiques. Il s’enquiert également des outils envisagés s’agissant des zones humides définies.

Charlotte MEUNIER, représentante de l’association Réserves naturelles de France, souhaite savoir si les travaux relatifs à la territorialisation des aires protégées seront intégrés à la SNB et insiste sur l’importance d’un modèle économique durable. Il conviendrait également de disposer de retours sur les feuilles de route des ministères.

Olivier THIBAULT reste persuadé de l’utilité d’une vision grand public dans la détermination des indicateurs. S’agissant du lien entre la terre et la mer, il s’agit d’un sujet essentiel qu’il convient de continuer à traiter. Il rappelle également que les ministres sont parvenus à stopper cette année la baisse constatée du nombre d’agents chargés de la biodiversité. Par ailleurs, les financements prévus intègrent à la fois des fonds publics et privés. Il conviendra de distinguer les budgets liés aux investissements de ceux relatifs au fonctionnement. En outre, une réflexion quant à l’identification de l’outil le plus pertinent déjà existant pour chaque zone humide concernée est en cours.

Valérie NOUVEL, représentante de l’assemblée des départements de France, vice-présidente du département de la Manche, considère que les indicateurs doivent être destinés au grand public. Vulgariser l’approche serait ainsi pertinent.

Zamimou AHAMADI, représentante du département de Mayotte, explique que l’archipel de Mayotte souhaite être pleinement associé aux projets relatifs à la biodiversité.

Olivier BLANC, représentant du réseau FRENE, souhaite des précisions concernant l’axe relatif à la formation et la sensibilisation de la société. Les travaux existants du groupe de travail « Éducation et Formation » pourraient être utiles.

Isabelle LAUDON, représentante de WWF, s’enquiert de détails quant à la définition des cibles et leur articulation avec la planification écologique. En outre, elle s’enquiert des autres instances œuvrant au suivi de cette stratégie. Enfin, elle aimerait connaître le contenu du rapport relatif aux financements de la stratégie sur les aires protégées, non publié.

Yann WEHRLING, représentant de Régions de France, vice-président de la région Ile-de-France, souhaite savoir si les régions seront associées au déploiement du fonds vert. Il serait également intéressant d’analyser les indicateurs régionaux et internationaux existants.

Cédric MARTEAU, représentant de la LPO, s’enquiert de la gouvernance de la SNB et de son suivi. Il demande si une instance interministérielle est envisagée.

Jean-François BRIDET, représentant de Régions de France, vice-président de la région Centre Val de Loire, souligne l’intérêt d’harmoniser et d’actualiser les indicateurs afin de répondre à l’enjeu de mobilisation générale de l’opinion publique.

Bertrand GALTIER se réjouit de l’enthousiasme suscité par la question des indicateurs et rappelle qu’un groupe de travail sera bientôt formé. En revanche, il ne sait pas si une instance ministérielle sera créée et ne dispose pas d’informations supplémentaires quant aux financements. Par ailleurs, de nombreux membres des territoires d’outre-mer siègent au CNB ; il convient donc de trouver l’organisation de travail adéquate.

1. **Bilan de la mandature 2017-2022 du Comité national de la biodiversité, perspectives d’évolutions organisationnelles et prochaines échéances – par Bertrand GALTIER**

Bertrand GALTIER rappelle les principales missions du CNB. La mandature précédente a permis d’organiser quatorze réunions plénières et de rendre seize avis.

Un bilan qualitatif a été réalisé par l’intermédiaire de questionnaires envoyés et d’entretiens menés. Les informations recueillies ont permis de mettre en lumière les points forts ainsi que les difficultés rencontrées. Les lignes de gouvernance ont ainsi été repensées. Les modifications principales concernent un nouveau processus de désignation des membres du Bureau, la création d’une seule commission spécialisée, dédiée aux stratégies, des nouveaux groupes de travail et la mise en place d’une feuille de route annuelle.

Il liste ensuite les prochaines échéances s’agissant du renouvellement du règlement intérieur, dont l’adoption surviendra lors de la réunion plénière du 17 novembre prochain.

Il présente enfin l’organisation interne du CNB et les différentes modalités administratives.

Jean-David ABEL suggère de planifier bien en amont certains sujets et insiste sur l’importance de l’implication des territoires.

Bernard CHEVASSUS-AU-LOUIS explique que les élections des membres du Bureau supposent une concertation au sein des différents collèges.

Bertrand GALTIER précise que, dans l’esquisse de règlement intérieur envisagée par le bureau, chaque collège serait représenté par un binôme paritaire. Les collèges aux effectifs réduits seraient regroupés, et ces modalités devront être arbitrées par le CNB lorsqu’il se prononcera sur le règlement intérieur. Les élections s’effectueraient ensuite par collège.

Rémi GUIDOUM, représentant de la Fondation pour la nature et pour l’homme, s’enquiert du calendrier prévisionnel du groupe de travail Énergie et climat et de son insertion dans le projet de loi relatif aux énergies renouvelables.

Bertrand GALTIER répond qu’il se tiendra au cours du premier semestre 2023.

Olivier THIBAULT rappelle l’importance de disposer d’une vision prospective, grâce notamment aux réflexions menées par ce groupe de travail.

Rémi GUIDOUM ajoute que la notion de l’optimisation du photovoltaïsme sur toiture serait intéressante à traiter.

Sébastien GALLET, représentant de l’association A-IGÉco, suggère de régulariser la planification des séances plénières et d’optimiser les délais accordés aux groupes de travail. Il s’enquiert également des modalités de participation à ces groupes.

Bertrand GALTIER explique que les groupes de travail pourront accueillir, sous certaines conditions, des membres de réseaux extérieurs.

Yann WEHRLING demande à disposer d’un calendrier annuel.

Isabelle LAUDON souhaiterait que le Bureau fournisse une liste des membres du CNB, incluant leur fonction et leurs coordonnées. Elle réitère sa question concernant les raisons de la non publication du rapport relatif aux financements de la stratégie des aires protégées. Elle propose également d’auditionner des institutions travaillant sur les seuils de rupture écologique puis de produire un avis.

Olivier THIBAULT explique que ce rapport sera sûrement publié en même temps que celui sur la SNB.

Matthieu PAPOUIN, sous-directeur de la protection et de la restauration des écosystèmes terrestres de la Direction de l’eau et de la biodiversité, propose d’envoyer aux membres le lien vers l’arrêté de nomination intégrant les représentants de chaque structure. Par ailleurs, dans le cadre des élections, les adresses e-mail des membres apparaîtront sur la plateforme Osmose.

**Conclusion par Monsieur Bertrand GALTIER, vice-président du Comité national de la biodiversité**

Bertrand GALTIER remercie l’ensemble des membres pour leur participation et leur future mobilisation.

La séance est levée.